

Commission : Environnement
Question : L'après Cop 21
Auteur : Bulgarie

La terre se détruit peu à peu : les forêts, les animaux et les glaciers sont terriblement menacés par le changement climatique.

L'action de l'homme est la cause principale de cette destruction. En moins de deux mille ans, l'humanité a corrompu l'équilibre naturel qui, avant nous avait duré si longtemps.

On s'est alors rendu compte qu'on doit réagir et faire face à cette destruction qui avance tellement vite. Il ne suffit pas de faire prendre conscience aux populations et à diminuer les émissions de gaz, on doit arriver plus loin.

C'est dans ces circonstances que la COP 21 (Conférence des Parties sur le changement climatique) a été établie par l'ONU afin de réunir les chefs d'État et de Gouvernement pour agir envers le changement climatique.

Un des pactes les plus importants, qui entrera en vigueur en 2020, doit permettre de réorienter l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone. Une telle révolution implique un abandon progressif des ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz) ... En respectant les droits de développement des pays plus nécessiteux.

Une fois signé, La Bulgarie accepte à mener à terme les accords non contraignants votés à la Cop21 et appuie les décisions prises par l'ensemble des pays de l'Union européenne en tant que membre.

Toujours à condition que les droits des pays petits et les droits de développement soient respectés par des forces comme Les États Unis ou le reste de l'Europe.

Notre résolution finale pour la commission est de revoter les accords pris par l'ensemble des pays afin de rétablir ces derniers comme accords contraignants pour arriver à avoir un plus grand effet. On encourage les autres pays à y réagir et nous voulons y prendre toute notre part.